

Augmentation de capital annoncée

Banque Tuniso-Libyenne -BTL-

Siège social : 25, Avenue Kheireddine Pacha-Tunis-

La Banque Tuniso-Libyenne -BTL- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 20 Novembre 2013 a décidé, dans sa deuxième résolution, d'augmenter le capital social de la Banque d'un montant de 30.000.000 Dinars pour le porter de 70.000.000 dinars à 100.000.000 dinars et ce, par l'émission de 300.000 actions ordinaires nouvelles de nominal 100 dinars chacune, à souscrire en numéraire à parts égales par la partie tunisienne (actionnaires tunisiens) et la partie libyenne (Lybian Foreign Bank) et ce, tel que décidé dans la troisième résolution de ladite Assemblée.

Dans sa cinquième résolution, la l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de constater cette augmentation.

Cette augmentation est réservée aux détenteurs des actions anciennes. La BTL n'aura pas recours, lors de cette augmentation aux procédures de démarchage et de publicité prévues pour les opérations par appel public à l'épargne.

Caractéristiques de l'émission :

Montant :

Le capital social sera augmenté de 30.000.000 de dinars et ce, par la création et l'émission de 300.000 actions ordinaires nouvelles de valeur nominale de 100 dinars à souscrire en numéraire et à libérer en totalité à la souscription.

Prix d'émission :

Les actions ordinaires nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au pair, soit 100 dinars l'action sans prime d'émission, à libérer en totalité à la souscription.

Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 300.000 actions nouvelles sera réservée uniquement aux actionnaires détenteurs des actions anciennes.

L'exercice du droit préférentiel de souscription s'effectue par les actionnaires proportionnellement au montant de leurs anciennes actions.

Période de souscription :

La souscription aux 300.000 actions ordinaires nouvelles émises en numéraire est réservée aux actionnaires détenteurs des actions ordinaires anciennes, pendant une période de quinze jours à partir de la date d'annonce au JORT de la notice d'augmentation de capital.

Lieu des souscriptions et des versements :

Les souscriptions et les versements seront reçus au siège social de la Banque Tuniso-Libyenne, 25, Avenue Kheireddine Pacha –Tunis

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible réservé à l'augmentation de capital en numéraire de la Banque Tuniso-Libyenne et ouvert auprès de la BTL Agence Centrale, sous le numéro 26001000002542031051.